

Ma très chère Maire,

comme tu le sais sans doute, je suis un jeune chef d'entreprise en informatique, économiquement libéral, et pourtant je te soutiens. Cherche l'erreur... ou plutôt les erreurs ! Fatigué de tout ces vendeurs de salades (*à ne pas confondre avec les maraîchers qui ont, eux, une profession des plus respectables*) qui, comme pour se donner une contenance, s'abritent sous la bannière de l'opposition, l'heure est venue pour moi de rétablir quelques vérités. Et il y en aura pour tout le monde !

Un serpent de mer nommé SACOVIV

Voilà la seule critique de fond (*elle le touche d'ailleurs plutôt qu'elle ne l'explore*) à ton encontre. C'est à croire que la Mairie a laissé un bilan si lisse qu'il est seulement possible de l'attaquer sur ce dossier. Mais soit, jouons le jeu. A en croire certains, la SACOVIV est remplie de créatures dévoreuses d'or à l'appétit insatiable.

Mettons tout ceci à l'épreuve des faits: le statut social de la SACOVIV est: "Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration". C'est donc une société de droit **privé** dont le capital détenu à 75% par la Ville. Détenir le capital d'une entreprise n'implique pas nécessairement d'y injecter de l'argent. En revanche, ça implique de pouvoir toucher des dividendes, lesquels iront dans les caisses de la Ville et permettront de ne pas s'endetter sur les marchés financiers, voire d'alléger la fiscalité.

Dans ces conditions, à quel moment le contribuable est-il concerné ? Uniquement lorsque de l'**argent public** est dans la balance, sinon circulez, c'est du privé. Et si tel est le cas, interrogez-vous sur l'intérêt des dépenses. Entre l'amélioration du matériel et des procédés, la recherche et développement et tous les postes que j'oublie, la dépense non orientée directement vers les locataires peut être tout aussi vertueuse.

Mais prenons la critique pour ce qu'elle est. Par exemple, il est reproché à la SACOVIV de ne pas engager immédiatement de grands travaux d'isolation thermique. C'est ce que l'on voit.

La SACOVIV étant une société privée, sa dépense est gérée de la même façon que la vôtre, à savoir conformément à ses intérêts, celui de ses actionnaires et à sa trésorerie réelle. A sa place, vous endetteriez-vous sur des dizaines d'années pour engager immédiatement des travaux dont vous ne sentirez plus la nécessité dans quelques semaines, ou préféreriez-vous économiser patiemment et vous lancer bien armés dans quelques temps ?

Gérer un grand parc locatif ne vous fait pas nécessairement rouler sur l'or, cela occasionne seulement davantage de dépenses de gestion et de maintenance. Il faut aussi compter les frais de personnel, la nécessité d'investir pour l'avenir, l'impôt (*très pesant sous nos latitudes*), les dividendes escomptés par les différents actionnaires, et j'en passe. Tout ceci, c'est ce que l'on ne voit pas.

D'ailleurs, les statuts de la SACOVIV nous enseignent que les coups de bâton les plus durs envers la SACOVIV sont portés par celles et ceux qui la dirigent (respectivement son vice-président et une de ses administratrices, jetez un œil sur societe.com).

Le nerf de la guerre...

Oui, l'imposition locale de Vénissieux est plus élevée qu'ailleurs, et aucun candidat n'y pourra rien. La raison est toute simple: admettons que les dépenses de la ville soient constantes (dans les faits, la dépense de la commune diminue de 0.2% par an, vous pouvez le vérifier via l'Argus des Communes sur contribuables.org). La population de la ville ne comptant pas parmi les plus fortunées, il y a donc moins de personnes imposables sur lesquelles répartir la charge de l'impôt, donc la fiscalité locale est plus lourde pour les quelques ménages imposables.

Celles et ceux qui vous promettent de diminuer les impôts ont effectivement une solution efficace à portée de main: passer les logements sociaux et leurs habitants à la mitrailleuse puis les louer à des cadres supérieurs. Mais en y faisant un brin de ménage, ils ne sont pas non plus des sauvages !

Autre fait: l'imposition locale augmente régulièrement de 2% par an. Cette augmentation n'est pas le fait de l'administration Picard mais celui du législateur. Ce sont en effet les bases brutes d'imposition qui ont augmenté de 2.2%. Or, celles-ci sont décidées à un niveau national et ni Picard ni l'opposition ne pourra y changer quoi que ce soit.

Le même site contribuables.org (s'appuyant, rappelons-le, sur les chiffres officiels) classe Vénissieux sous ton administration 3ème ville la plus économe du département (parmi les villes de taille comparable). Le niveau de dépense par habitant en 2012 y est 14% plus faible que la moyenne et la dette par habitant diminue de 1.2% par an.

Mais alors, pourquoi tant de haine ?

Selon moi, ton plus gros problème, c'est ta cellule de communication qui s'est engagée dans un concours de roi du silence. Le gouvernement a un bilan désastreux mais communique tous les jours, tu as un bilan des plus honorables mais ne communique absolument pas.

Comment penses-tu pouvoir empêcher tes administrés, pas forcément docteurs ès économie, fiscalité et gestion d'entreprise de succomber au chant des sirènes (*ou, en des mots plus savants, baratin*) de tes opposants ? A quoi bon avoir fait faire un site Internet à si grands frais (*je le sais, nous faisons les mêmes en moins chers #autopromotion #bbemtec.com*) si c'est pour ne pas t'en servir ?

De même, pourquoi la SACOVIV ne communique-t-elle pas davantage (*on part quasiment de zéro, on ne peut que faire mieux !*) sur Internet ? Cela éviterait bien des confusions et apaiserait le dialogue commercial et social. L'OPAC le fait, la plupart des bailleurs sociaux le font, un bon site Internet ne coûte pas bien cher (*je le sais, nous faisons... oui, je l'ai déjà dit !*), serait clairement perçu comme de la dépense utile et apportera tous les avantages que j'ai évoqués plus haut.

Bref, ma seule ambition pour toi, ma Maire, c'est que cette lettre soit la dernière dont j'aie à me fendre. Pour autant, sois sans crainte quand à l'affection que je te porte...